



MAIRIE
DE
VIOLS-LE-FORT
34380

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIOLS LE FORT

Date de la convocation 02/07/2026 Nombre de Conseillers Exercice 15 Présents 10 Votants 13 Secrétaire de séance : RATAJCZAK Nicole	Séance du 6 juillet 2026			
	L'an deux mil vingt-six, le six juillet à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de Viols-le-Fort, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne DURAND, Maire			
	Membre	Présent	Absent	Pouvoir à
	DURAND Anne	x		
	PARENTINI Laurent		x	
	RATAJCZAK Nicole	x		
	HOULES Brice	x		
	BOUDON Maguelonne		x	DURAND Anne
	ANDRE Jérémy	x		
	PANELLE Aurélie	x		
	LEVIEUX Jean-Luc	x		
	JONES Sarah	x		
	VERZILLI Daniel		x	DAUFRESNE Tanguy
	BOREL Véronique	x		
	DAUFRESNE Tanguy	x		
	MARIN Frédérique		x	THIRIEZ Rodolphe
	THIRIEZ Rodolphe	x		
	DION Benjamin		x	

2026039 – CCGPSL - DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS THÉMATIQUES INTERCOMMUNALES - MODIFICATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1;

Vu la délibération du 21 avril 2026 de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup relative à la création des commissions thématiques intercommunales suivantes :

N°	Dénomination	Périmètre thématique
1	Commission « Moyens généraux »	Finances, Fonds de concours, Marchés publics, Direction des systèmes d'information, Juridique, Ressources Humaines, Mutualisation, Risques et Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations
2	Commission « Aménagement durable, Eau, Déchets et Travaux »	Aménagement durable, Habitat et Mobilité, Eau et Assainissement, Prévention et valorisation des déchets et Biodiversité, Travaux
3	Commission « Sport, Culture, Jeunesse et Action Sociale »	Parcours scolaire : petite enfance à la jeunesse, Sports et activités de pleine nature, Culture et Patrimoine, Contrat local de santé, Vieillesse et accessibilité, Solidarité et Action sociale
4	Commission « Économie, Agriculture et Tourisme »	Attractivité économique, Agriculture, Zones d'activités économiques, Tourisme

Vu la délibération du 27 mai 2026 n°2026036 prise par le Conseil Municipal de la Commune ;

Accusé de réception en préfecture
034-213403439-20260706-2026039-DE
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026



Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les élus appelés à siéger dans les commissions thématiques intercommunales ci-dessus précisées ;

Considérant les articles 30 à 31-2 du règlement intérieur de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup qui indique les modalités de désignation des élus qui les composent ;

Considérant que la délibération du conseil de communauté de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup a arrêté la composition des commissions thématiques en application des règles suivantes :

- Les membres des commissions sont des conseillers communautaires et/ou Maires. Pour les communes ayant un seul représentant, le suppléant peut également participer aux commissions.

Chaque conseiller communautaire et/ou Maire ou suppléant peut s'inscrire à 2 commissions au maximum.

- Il y aura au maximum un seul représentant par commune dans une commission. Ladite règle admet néanmoins les 2 dérogations suivantes :
 - o Les Vice-Présidents peuvent participer à toutes les commissions.
 - o Eu égard au souhait de se conformer au principe du pluralisme politique les élus communautaires non issus de majorités municipales peuvent siéger dans 2 commissions au maximum.

Considérant que la délibération n°2026036 désigne un élu non conseiller communautaire, il convient de l'abroger ;

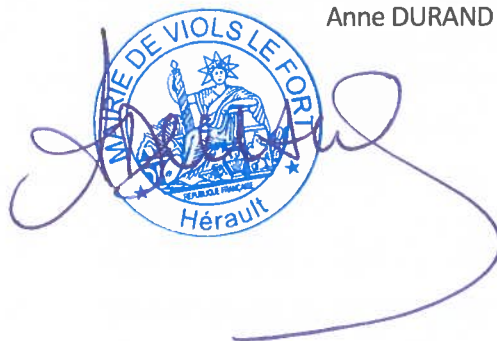
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **ABROGE** la délibération du 27 mai 2026 n°2026036 prise par le Conseil Municipal de la Commune ;
- **DESIGNE** les élus suivants dans les commissions thématiques de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup :

N°	Dénomination	Représentant
1	Commission « Moyens généraux »	Anne Durand
2	Commission « Aménagement durable, Eau, Déchets et Travaux »	Laurent Parentini
3	Commission « Sport, Culture, Jeunesse et Action Sociale »	Laurent Parentini
4	Commission « Économie, Agriculture et Tourisme »	Anne Durand

- **AUTORISE** Madame la Maire à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
La Maire,
Anne DURAND



Mme la Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune le :

Accusé de réception en préfecture
034-213403439-20260706-2026039-DE
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026

